



**Art 1 :** Le concours est organisé par l'Association des Centres Culturels de Rueil-Malmaison.

**Art 2 :** Le concours est ouvert à tous les inscrits en discipline **Piano** des Centres Culturels sans limite d'âge et aux élèves extérieurs pour les degrés 4 mains ainsi que les élèves inscrits aux cours de piano dans les Centres Culturels en 2016/2017 et 2017/2018.

**Art 3 :** Les candidats qui se sont présentés l'année dernière dans le degré « Musique de Film » ne doivent pas jouer le même morceau cette année.

**Art 4 :** Pour les degrés « 4 mains » et « musique de film/variété », une copie de la partition sera exigée au moment de l'inscription. Le niveau sera déterminé par le Comité de Pilotage

**Art 5 :** Pour être inscrits au concours, les candidats doivent remplir, avec précision, le bulletin ci-joint et le retourner à l'accueil de l'un des Centres Culturels, accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de l'A.C.C.R.M, représentant le droit d'inscription. Il est également possible de payer aux accueils par carte bancaire ou en espèces.

**Art 6 :** Les frais d'inscription s'élèvent à :

- 21 € par personne pour les degrés individuels.
- 16 € par personne pour les degrés 4 mains et musiques de films/variétés.
- 29 € par personne pour le degré « 4 mains » ou « musiques de films/variétés » en complément d'un degré individuel.

**Les inscriptions ne sont pas remboursables.** La date limite d'inscription est fixée **au samedi 9 février 2019.**

**Art 7 :** Les candidats recevront leur convocation par mail, 3 semaines avant le concours, qui se déroulera **le dimanche 14 avril 2019** au CCER et devront se munir de cette convocation. Celle-ci indiquera l'heure exacte à laquelle chaque candidat devra se présenter. En cas d'absence, afin de ne pas désorganiser le bon déroulement du concours, les candidats sont priés de prévenir l'accueil le plus rapidement possible.

**Art 8 :** L'A.C.C.R.M. se réserve le droit de limiter les inscriptions dans le cas où le surnombre des candidats pourrait nuire au bon déroulement du concours.

**Art 9 :** Le jury est composé de professeurs de piano extérieurs aux Centres Culturels. Il est souverain, attribue les prix, les mentions et récompenses ; ses décisions ne sont pas contestables.

**Art 10 :** Les candidats auront la possibilité de jouer avec ou sans partition. Les candidats joueront sans les reprises, sauf celles indiquées.

**Art 11 :** Les résultats seront communiqués à 18 heures, au Centre Culturel Edmond Rostand, 20 Bld Edmond Rostand, 92500 Rueil Malmaison.

**Art 12 :** Le déroulement des épreuves est public, l'accès à l'audition des candidats est gratuit.

**Art 13 :** Toute inscription au concours implique l'acceptation du présent règlement.

**Centre Culturel  
Edmond Rostand**

20, boulevard Edmond Rostand  
92500 Rueil-Malmaison  
Tél. : 01 47 51 85 45  
Fax : 01 47 08 26 09

**Ermitage  
Maison du Père Joseph**

34, boulevard Richelieu  
Tél. : 01 47 52 07 92  
Fax : 01 47 16 17 32

**Athénée**

2, avenue Alsace-Lorraine  
Tél. : 01 41 96 90 60  
Fax : 01 41 96 90 61

**Atelier Grognard**

6, avenue  
du Château de Malmaison  
Tél. : 01 41 39 09 68  
Fax : 01 41 39 06 97

■ A.C.C.R.M.

Association des Centres Culturels  
de Rueil-Malmaison

- 20, boulevard Edmond Rostand
- 92500 Rueil-Malmaison
- Téléphone : 01 47 51 85 45